

*Présents :*

**Membres permanents :**

*ARS- OI : Mmes Martine SERVAT et Sabrina THIBURCE*

*Conseil Départemental : Mme Aurélie NATIVEL*

*URPS Kinésithérapeutes : Mme MC. PARODI*

*Pilotes MAIA : Mmes Corinne ARTABAN, Emilie CLAIN et Jessica FOURNIER*

## Ordre du jour

**Pour Information :**

- Point d'étape : Les Pensions Marrons
- L'Aide à Domicile : vers un nouveau modèle de financement
- Les orientations stratégiques du Plan Sénior
- Déploiement des équipes mobiles de gériatrie et articulation avec les acteurs du domicile.

**Pour Discussion et Validation**

- Présentation du tableau des Remontées de territoire
- Présentation des Incollables
- Point d'étape : Le référentiel des missions "Ki fé Koi"
- Présentation Tableau des aides sociales
- Présentation du Formulaire d'Analyse Multidimensionnel (FAMO)

## 1. Pour Information

- **Point d'étape : Les Pensions Marrons**

Un appel d'offre a été lancé par l'ARS et le Conseil Départemental au cours de cette année 2019 pour un diagnostic partagé des pensions marrons. Il doit permettre de les dénombrer et d'envisager des solutions pérennes dans un cadre réglementaire.

- **Aide à domicile : vers un nouveau modèle de financement**

L'article 26 de la loi 2018- 1203 de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit un nouveau modèle de financement pour les services d'aides à domicile.

Ce nouveau modèle doit assurer l'accessibilité financière et géographique des services pour les personnes âgées et les personnes handicapées, permettre une plus grande équité de traitement et une meilleure maîtrise des restes à charge pour les personnes. Il prévoit que les conseils départementaux lanceront un appel à candidatures pour retenir les services d'aide à domicile susceptibles de participer à la préfiguration du futur modèle de financement en signant un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'ARS.

Ce modèle de financement pour la Réunion concerne les heures de nuit et de week-end ainsi que le travail en binôme.





19 Novembre 2019

TABLE DE CONCERTATION STRATEGIQUE

- **Les Orientations Stratégiques de la Conférence des Financeurs**

La mise en place du Plan Senior a été lancée le 20 Mars dernier par le Président du Conseil Départemental. Cette mise en œuvre a été le fruit d'une participation active des acteurs sociaux, médico-sociaux.

Le 30 Octobre, ont été présentées les orientations stratégiques. Il a déjà été acté la création d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers à la personne âgée, de la modification du cadre d'intervention des Maisons d'Accueil Familial (MAF) et de la demande de modification législative relative aux résidences autonomie.

- **Déploiement des équipes mobiles de gériatrie (EMG) et articulation avec les acteurs du domicile**

La circulaire N° SG/2019/117 du 15 mai 2019 relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2019 définit les orientations prioritaires à mettre en œuvre. La stratégie de transformation du système de santé « Ma Santé 2022 » et la feuille de route grand âge et autonomie annoncée en mai 2018 confient aux Equipes Mobiles de Gériatrie une ambition renouvelée afin de contribuer à limiter les hospitalisations et les passages aux urgences potentiellement évitables ou inappropriés des personnes âgées, par un développement de leurs interventions d'expertise sur les lieux de vie des personnes âgées (EHPAD et domicile) à la demande et en appui aux médecins traitants.

A ce titre, l'ARS a réuni les EMG, la MAIA, les SSIAD et HAD, les URPS et a demandé des propositions de nouvelles modalités d'organisation afin que les EMG puissent intervenir davantage en « extra » au domicile des personnes âgées.

## 2. Pour discussion et validation

- **Présentation du Tableau des Remontées de Territoire**

La gestion de cas, l'un des mécanismes du dispositif MAIA, en deçà de sa mission d'accompagnement renforcé et individualisé sur le long terme des personnes âgées en situation complexe, œuvre à une amélioration des dispositifs et des services dédiés à la personne âgée, au travers d'un observatoire du territoire. Cet observatoire a pour vocation de faire remonter aux instances par le biais du pilotage les dysfonctionnements rencontrés. Dans ce contexte, il a été présenté en Table Stratégique les différentes remontées observées sur le territoire.

### Décision :

Il est demandé aux pilotes d'identifier les problématiques qui relèvent de la compétence du Conseil départemental et de l'ARS et de les faire remonter afin de rechercher une solution avec chaque administration.



19 Novembre 2019

- L'Incollable

TABLE DE CONCERTATION STRATEGIQUE

L'Incollable, projet de l'année 2019, a été rapidement présenté par faute de temps.

**Décision :**

-Nécessité d'une dernière validation « technique » après celles des groupes de travail et des Tables de Concertation Tactique. Une rencontre est à programmer entre le Conseil Départemental et l'ARS en début d'année prochaine.

-Diffusion/Communication : il a été suggéré de le diffuser sous format numérique (application smartphone).

Par faute de temps, le tableau des Aides Sociales (projet initié par le territoire Nord) et le formulaire d'analyse multidimensionnelle (FAMO) n'ont pu être présentés en table stratégique.

**PROCHAINE TABLE STRATEGIQUE : AVRIL 2020**